



Assemblée générale

Distr.
LIMITÉE

A/CONF.167/PC/L.11
11 mars 1994
FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

COMITÉ PRÉPARATOIRE DE LA CONFÉRENCE
MONDIALE SUR LE DÉVELOPPEMENT
DURABLE DES PETITS ÉTATS INSULAIRES
EN DÉVELOPPEMENT

Reprise de la première session
7-11 mars 1994
Point 2 d) de l'ordre du jour

PRÉPARATIFS DE LA PREMIÈRE CONFÉRENCE MONDIALE SUR LE
DÉVELOPPEMENT DURABLE DES PETITS ÉTATS INSULAIRES EN
DÉVELOPPEMENT SUR LA BASE DE LA RÉOLUTION 47/189 DE
L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ET COMPTE TENU D'AUTRES RÉOLUTIONS
PERTINENTES DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE : FONCTIONNEMENT DU
FONDS BÉNÉVOLE

Projet de décision présenté par le Président et le Bureau
du Comité préparatoire

Participation des membres associés des commissions régionales
à la Conférence et à ses préparatifs

Le Comité préparatoire, rappelant la résolution 47/189 du 22 décembre 1992, par laquelle l'Assemblée générale a, entre autres dispositions, décidé de créer un fonds bénévole pour aider les petits États insulaires en développement et les pays les moins avancés à participer pleinement et effectivement à la Conférence mondiale sur le développement durable des petits États insulaires en développement, ainsi que la résolution 48/193 du 21 décembre 1993 par laquelle elle a, entre autres dispositions, approuvé la décision que le Comité préparatoire avait prise le 16 avril 1993, à sa session d'organisation, touchant la participation des membres associés des commissions régionales à la Conférence et à ses préparatifs en qualité d'observateurs, décide de recommander à l'Assemblée que le fonds bénévole soit utilisé, conformément à sa destination, pour aider les membres associés des commissions régionales à participer pleinement et effectivement à la Conférence et à ses préparatifs en qualité d'observateurs.
